

## Revégétaliser le Cap Martin en commençant par l'avenue Winston Churchill

*La visite du 8 février 2021, à laquelle ont participé MM. Frédéric Vial et Jo Lorenzi pour le service des jardins de RCM et Mmes Frédérique Lorenzi, Lucette Legot et Marjorie Jouen pour l'ASPONA, a permis de d'établir un diagnostic partagé de l'état des grands pins bordant l'avenue Winston Churchill, des contraintes de la circulation piétonne, ainsi que l'appauvrissement du couvert arboré sur l'avenue Marie-Henriette.*

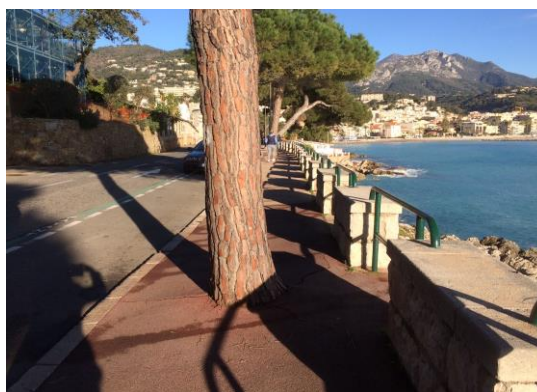
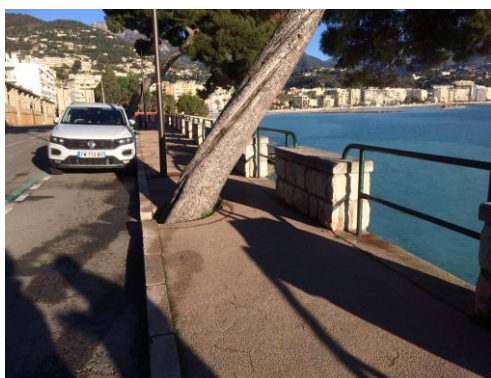
Pour améliorer substantiellement le cheminement des piétons, reconstituer une trame de végétation emblématique du Cap Martin et revaloriser la promenade de bord de mer au bénéfice des mobilités douces, un programme réaliste mais néanmoins ambitieux pourrait être engagé en 3 phases.

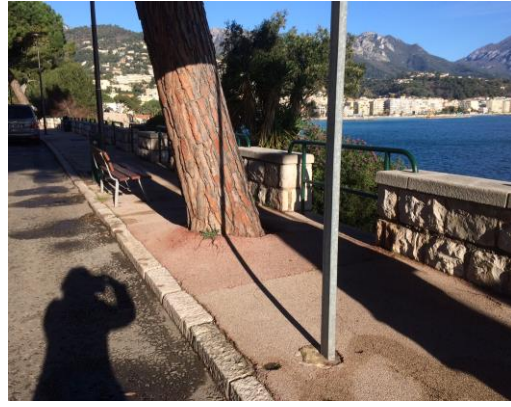
**1<sup>ère</sup> phase urgente** : Rendre l'avenue Winston Churchill (partie basse) accessible aux PMR (printemps 2021)

Aujourd'hui, les personnes à mobilité réduite et les adultes avec des poussettes d'enfants rencontrent des **obstacles à 8 reprises** s'ils veulent emprunter le trottoir. Une solution doit être rapidement mise en œuvre pour se conformer à la réglementation, d'autant que cette promenade est fortement prisée des habitants et des touristes. Il ne peut être question d'éliminer ces 8 pins emblématiques du Cap Martin, site classé.

Une solution de sauvegarde peu coûteuse et rapide consisterait à élargir le trottoir au droit de ces 8 arbres, côté voie, de manière à permettre le passage d'un fauteuil roulant en les contournant. A cette occasion, le goudron qui enserme les troncs pourrait être enlevé pour ménager un espace de pleine terre de 20 à 30 cms, améliorant ainsi la réception des eaux pluviales. Le plan de stationnement devrait être en conséquence légèrement revu. A cette occasion, 2 ou 3 bancs pourraient être installés entre les restaurants du Pirate et celui de l'Hippocampe car il n'y en a aucun et la distance est assez grande pour les PMR qui souhaiteraient se reposer. Ces travaux de voirie très légers, décidés par le conseil municipal, pourraient être réalisés d'ici 2 ou 3 mois.

Ci-dessous, les 8 obstacles au passage de PMR





**2<sup>ème</sup> phase** : Replanter des pins ou chênes verts (espèces endémiques) dans les espaces appropriés (automne 2021)

La visite a permis d'identifier plusieurs espaces où le Service des jardins pourrait, sous réserve de faisabilité pédologique, replanter une demi-douzaine d'arbres.



Débitumer et replanter des grands arbres est aussi vivement souhaitable dans l'avenue Marie-Henriette (voie privée) en sensibilisant les riverains qui en sont les propriétaires.



Cette partie du Cap desservie par l'avenue Marie Henriette a été fortement minéralisée et les peuplements drastiquement réduits. Les photos de ces deux propriétés limitrophes permettent de mesurer la pauvreté actuelle du couvert arboré sur la parcelle de gauche. L'obligation de replanter 2 arbres de 1<sup>ère</sup> grandeur adultes (de haute tige), pour 1 arbre abattu doit être rappelée aux résidents du Cap Martin. Cette obligation devrait être assortie d'une exigence de production ultérieure de justificatifs, comme le pratique la commune de Cagnes sur Mer.

Rappelons qu'en site classé les propriétaires sont tenus de redonner au site sa naturalité en retour de l'agrément qu'ils en retirent (50% pour le site, 50% pour eux). Les replantations devraient être effectuées en milieu de parcelle et non sur les pourtours où la moitié des végétaux vont peser sur les propriétés voisines et devront tôt ou tard être abattus ou menacés de dépérissement. Une pinède en bon état de conservation se compose de 1/3 de végétaux de moins de 30 ans, 1/3 de végétaux de 30 à 60 ans et 1/3 d'arbres de plus de 60 ans.



### **3<sup>ème</sup> phase** : Réaménager la Promenade de bord de mer, au bénéfice des mobilités douces (2022-2023)

Suivant un programme plus vaste de réhabilitation, de la Promenade et de la mobilité dans le Cap Martin, l'avenue Winston Churchill pourrait être mise en sens unique dans le sens des aiguilles d'une montre. La voie actuelle de stationnement se trouvant ainsi dégagée, l'espace libéré pourrait permettre de replanter une quinzaine de pins dans de meilleures conditions de développement, de créer une piste cyclable et d'élargir le trottoir sur toute sa longueur. De nouveaux bancs pourraient aussi être installés, ménageant autour des arbres des espaces de pleine terre avec possibilité d'y planter des végétaux (voir photo).

Ce projet urbanistique de « nature héritée » suppose l'intervention d'un cabinet spécialisé ; il se prêterait probablement à une co-construction d'options avec les habitants et à la production d'un « journal des débats », voire à la réalisation d'un test échantillon ... ce qui prendrait au moins 18 mois.

